Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 17 Avril 1912. — No. 24

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
États-Unis 1.50
Étranger 2.00

TARIF DES ANNONCES
Une insertion, par ligne .... 10 cents
Chaque insertion subséquente 5

AVIS



JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Une Epouvantable Catastrophe en Mer

Le paquebot Titanic, de la White Star Line, a sombré lundi matin dans les eaux de Terreneuve, après avoir frappé une banquise. Quatorze cents personnes au moins ont péri.

C'est le plus grand désastre maritime qui se soit jamais produit.

Même deux jours après l'accident, les détails sont rares et contradictoires. On sait cependant que le Titanic a donné contre la banquise vers les dix heures, dimanche soir. Quatre heures après le choc, à deux heures et vingt du matin, lundi, le navire géant s'enfonçait sous l'eau; on estime qu'il est descendu à une profondeur qui équivaut à deux milles!

Durant les quatre heures où le steamer a surnagé, le *Carpathia*, de la Cunard Line est accouru à l'appel de la télégraphie sans fil et a eu le temps de sauver 868 passagers—en très grande majorité des femmes et des enfants. Les hommes sont morts; c'est la discipline de l'océan; c'est aussi la discipline de l'honneur.

D'autres paquebots, comme le *Virginian* et le *Parisian*, de la ligne Allan, se sont détournés de leur route pour secourir le *Titanic*, mais la distance était trop grande, et ils sont arrivés trop tard. Quatorze cents personnes et peut-être plus ont été englouties dans les flots dans cette nuit d'horreur.

Le Titanic, tout récemment construit, faisait sa première traversée de Southampton, Angleterre, à New-York. C'était le plus grand vaisseau du monde; il avait à son bord une société nombreuse parmi laquelle des millionnaires comme les Astor et les Rothschild de New-York, le président Hays, du Grand Tronc, et des sommités de la finance anglaise et américaine.

Plusieurs personnes de Winnipeg étaient à bord. Parmi celles qui sont sauvées nommons Mme et Mesdemoiselles Fortune, Mademoiselle M. B. Graham.—M. Mark Fortune, l'agent d'immeubles bien connu, son fils Charles, M. Hugo Ross, M. Graham, l'acheteur de la maison Eaton ont péri.

La consternation règne dans le monde civilisé. On a le cœur angoissé à la pensée de cette effroyable calamité.

Quelles scènes ont dû se passer à bord de ce vaisseau où la Mort s'est fait précéder d'une longue agonie de douleur et d'épouvante indicibles !

Le *Titanic* était un colosse qui semblait défier tous les accidents; son capitaine, mort au devoir, avait quarante ans d'expérience.

Les hommes, malgré leur génie et leur audace, malgré leurs inventions merveilleuses et leurs conquêtes, restent des hommes—et leurs triomphes sont éphémères devant les forces de la Nature.

Save our souls, ont crié les naufragés dans leur suprême télégramme, quand ils ont vu que tout était fini !

Et nous tous aussi, qui frémissons de pitié, faisons un acte de foi et inclinons-nous devant les voies impénétrables de la Providence.

Que le Dieu miséricordieux et bon accueille ces pauvres victimes de la mer qui se sont tournées vers Lui dans leur détresse.

PIE X

Jeudi matin, un bref télégramme au *Grain Exchange* annonçait le décès de Sa Sainteté Pie X.

Quelques instants plus tard les bureaux de journaux affichèrent que le décès était confirmé par la nonciature de Madrid, d'où le premier télégramme était parti.

Pendant deux heures, la nouvelle courut le monde entier. A 11.30 arrivait de Rome une dénégation, qui a été reçue avec une vive satisfaction: Sa Sainteté, loin d'être indisposée avait donné audience à plusieurs personnes dans la journée.

Longue vie et amour à Pie X, le pontife glorieusement régnant sur l'Eglise!

NOS VISITEURS

Nous avons eu le plaisir de rencontrer la magnifique visite de Canadiens-français et de Canadiennes françaises qui est venues de la province de Québec à Winnipeg la semaine dernière, à l'occasion du banquet Roblin.

Voici les noms de ces visiteurs de distinction:

M. Louis Coderre, député d'Hochelaga, et madame Coderre; M. Paul Emile Lamarche, député de Nicolet, et madame Lamarche, M. le docteur Eugène Pâquet, député de l'Islet, M. Joseph H Rainville, député de Verchères, et madame Rainville; M. Armand Lavergne, député local de Montmagny, et madame Lavergne, M. et Mme C. P. Beaubien, de Montréal, M. et Mme Alleyn Taschereau, de Québec; M. Eugène Tarte, propriétaire de la *Patrie'* de Montréal.

Si nous avons un souhait à exprimé c'est que le voyage ici leur ait été aussi agréable qu'à la société canadienne qu'ils ont rencontrée à Saint-Boniface et à Winnipeg.

Les députés québecquois ont été présenter leurs hommages à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface.

Dans l'après-midi du jeudi, M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, a montré la ville aux visiteurs, en automobiles; dans la soirée madame Bernier a offert une réception aux dames.

Un "Interview" de M. Armand Lavergne a "l'Evenement," au sujet de la Question des Ecoles

LE REPORTER.—Est-il vrai que vous allez représenter le district de Québec au banquet Roblin ?

M. LAVERGNE.—J'ai été invité à assister au banquet que l'on doit donner à M. Roblin, et je ne crois pas devoir manquer cette occasion d'aller faire connaissance avec l'Ouest et d'y exposer en même temps la doctrine nationaliste. Je crois de mon devoir d'aller remercier M Roblin de ce qu'il vient de faire pour la cause de la minorité catholique du Manitoba; d'aller lui porter mon humble témoignage de reconnaissance et d'aller l'encourager à perfectionner son œuvre de justice.

LE REPORTER.—Qu'avez-vous à dire du règlement qui vient d'être effectué au Manitoba ? Est-ce qu'il vous satisfait?

M. LAVERGNE.—A première vue, tout ce qui ajoute au règlement Laurier-Greenway doit nécessairement être un progrès dont nous devons nous féliciter et remercier publiquement M. Roblin. Je ne suis pas prêt à dire que ce soit là la complète justice que nous demandons. Mais c'est un grand pas dans la bonne voie, et nous devons l'accepter avec un regain d'espoir en le triomphe final.

La loi Roblin ne rétablit pas théoriquement les écoles séparées, mais son fonctionnement me parait devoir arriver forcément à leur rétablissement en fait. Pour ma part, je suis très satisfait de ce qui arrive. Cela nous indique qu'on ne doit jamais désespérer d'une cause juste.

L'attitude unanime du Parlement manitobain pour le redressement des griefs de la minorité catholique est un gros argument contre ceux qui crient au fanatisme des Anglais. Respectez-vous, soyez fermes devant eux, et ils vous respecteront nécessairement

Pour moi, le triomphe définitif des droits des catholiques au Manitoba n'est plus maintenant qu'une question de peu de temps.

LE REPORTER.—Vous rendrez-vous à St-Boniface?

M. LAVERGNE.—J'irai certainement présenter mes hommages à Mgr Langevin, m'inspirer de la pensée de cet infatigable défenseur de nos privilèges constitutionnels et prendre de lui les enseignements nécessaires pour la conduite à suivre dans l'avenir sur cette question."

• • •

Arrivé à Montréal dimanche soir, M. Lavergne a exprimé sa conviction que le gouvernement mettrait à exécution les nouveaux amendements (à la loi scolaire) dans un esprit sympathique.

"J'ai toute raison de croire, a-t-il dit, qu'un grand pas a été fait vers une amélioration considérable des choses."

Le Banquet Roblin

Jamais homme public dans l'ouest canadien n'a été l'objet d'une manifestation aussi grandiose que celle qu'on a faite à l'Honorable M. Roblin jeudi dernier à Winnipeg.

Quinze cents personnes, venues de partout, ont envahi le vaste *Royal Alexandra*. Quinze cents personnes! c'est une foule énorme sous un même toit. Il a fallu trois salles pour accommoder tout ce monde. On a organisé dans les trois salles une série de discours. M. Roblin, infatigable, a parcouru les trois salles et a fait trois discours; et les échos de l'enthousiasme qui était partout reliaient les trois salles dans une commune et longue acclamation......

On a beaucoup remarqué à ce banquet le nombre de lettres et de télégrammes envoyés par les associations conservatrices de la province de Québec et exprimant des vœux pour la prospérité du Manitoba et de son gouvernement. Les principaux messages ont été les suivants: Le club Cartier, par son président, M. J. A. Beaulieu.

Douze clubs de Maisonneuve, ou la Fédération des Clubs Libéraux-Conservateurs par le président honoraire, M. E. W. Villeneuve.

Le club libéral-conservateur.

Le club Sir John McDonald

Le club ou Association conservatrice de Westmount.

Le club Monk.

Le club Morin.

Le club Nationaliste par M. Armand Lavergne, président.

Le club des Jeunes Conservateurs.

L'Association conservatrice de Vaudreuil.

Les protectionistes de Montmagny par M. Maurice Rousseau, président du club.

Le club Monk de St-Jean.

Le club Conservateur de Sherbrooke.

Le club Duvernay d'Hochelaga.

Le club conservateur de Saint-Charles.

Le club conservateur de Lachine.

• • •

Il y avait là des hommes de tous les partis, de toutes les religions et de toutes les races. A cet homme droit et honorable, le pays entier rendait hommage M. Roblin a été profondément touché du spectacle. Sa nature puissante et son cœur de noble trempe étaient capables de comprendre ce grand rassemblement

Le banquet a été présidé par l'Hon. Robert Rogers, ministre de l'Intérieur; l'hon. M. Martin Burrell, ministre de l'Agriculture, et l'hon. Dr Roche, Secrétaire d'Etat étaient aussi présents; puis l'hon. M. Campbell, l'hon. M Coldwell, l'hon. M. Armstrong, l'hon. M. Howden, toute la députation fédérale et provinciale du Manitoba; M. Armand Lavergne, député de Montmagny à la législature de Québec; M. Louis Coderre, député d'Hochelaga, M. Jos. Rainville, député de Verchères; M. P. E. Lamarche, député de Nicolet; M. le Dr Paquet, député de l'Islet; M. C. P Beaubien avocat éminent de Montréal, M. Eugène Tarte, de la *Patrie* et M. Alleyn Taschereau, de Québec.

Le thème des discours a été invariablement les perspectives nouvelles qui s'ouvrent pour le Manitoba avec l'agrandissement de ses frontières et la bonne volonté qui doit exister parmi toutes les races et qui est essentielle à la paix et au progrès du pays.

Nos orateurs canadiens-français, MM. Lavergne, Lamarche, Coderre, Beaubien et Bernier furent très applaudis.

Nous voulons citer cet extrait du discours de l'hon. M. Roblin, le héros de la fête:

Avec cet horizon élargi, avec ces nouvelles ressources, avec ces responsabilités nouvelles, nous devons faire provision d'énergies nouvelles, nous devons accroître en nous l'esprit d'initiative. Ces énergies et cet esprit d'initiative nous aideront non-seulement à maintenir notre magnifique situation mais à accélérer la marche de nos progrès, à augmenter notre détermination de faire prospérer le domaine national. Les devoirs que nous devons assumer comme province maritime seront compris; nous y verrons sans aucun retard; et nous travaillerons ainsi à la grandeur de notre province, je dis plus, à la grandeur de tout le Canada.—En ce jour de triomphe, en ce jour où nous assumons plus de responsabilités, où nous prenons notre rang légitime parmi les provinces de la Confédération, persuadons nous bien tous, conservateurs et libéraux, que nous avons le devoir de travailler tous ensemble à la prospérité de ce pays."

L'honorable M. Roblin pouvait parler avec cette assurance et faire sonner bien haut cette fanfare de ralliement autour d'une idée patriotique. Son passé l'autorisait à parler ainsi en face de tout le Canada.

Pour nous, catholiques, nous devons nous réjouir du prestige qui entoure le premier-ministre de cette province. Nous venons d'avoir une preuve nouvelle de son esprit de justice et de sa bravoure à rendre notre situation meilleure.

• • •

L'honorable Rodmond Palen Roblin est d'origine galloise.

Ses ancêtres vinrent au Canada en 1775 et s'établirent dans l'Etat de New-York, à quelque distance de la ville de Troy. Cette famille immigra au Canada en 1777. M. Roblin naquit en 1853 à Prince Edward County, Ontario. Il fit ses études au collège Albert, à Belleville. Il épousa mademoiselle Adélaïde Demill en 1875. Il s'occupa de politique municipale dans sa région pendant plusieurs années, jusqu'en 1880, alors qu'il prit le chemin du Manitoba. Il fit le commerce du grain dans le district de Carman. Pendant cinq années consécutives M. Roblin fut élu préfet de la municipalité de Dufferin-nord. Le 12 mars 1888, il entrait à la Législature en qualité de député du comté de Dufferin-Est. Depuis cette date il a toujours siégé à la Législature sauf, durant un terme. Il fut député de Woodlands jusqu'en 1904 alors que le comté fut démembré. M. Roblin représente actuellement la division de Dufferin, dans laquelle se trouve un groupe français notable. Ce groupe français appuie avec raison M. Roblin, qui, de son côté, lui donne des marques de la plus profonde estime.

En 1900, lors de la démission de l'Hon. Hugh Macdonald comme premier-ministre, M. Roblin fut invité à former un gouvernement. C'est depuis cette date que M. Roblin dirige avec tant de sûreté de jugement et de succès le *char de l'Etat*.

L'honorable premier-ministre est essentiellement un homme de gouvernement; c'est un parlementaire de grande expérience et un orateur puissant.

En dehors de toutes divergences d'opinions politiques, M. Roblin possède de nombreuses et très vives amitiés.

LES DISCIPLES D'EMMAUS

Très tristement, les deux disciples dans la plaine,
Allaient vers Emmaüs, et leur âme était pleine
D'horreur. Ils avaient vu Jésus mourir en croix.
Tout en marchant, ils se parlaient à demi voix
Du crime monstrueux commis sur le Calvaire.
La nuit envahissait le ciel calme et sévère
Pas d'étoiles encore, mais le dernier tison
Du couchant s'éteignait au sanglant horizon,
Parfois le vent du soir, dans le feuillage pâle
Des oliviers, soufflait un faible râle
L'ombre, de toutes parts, sur les champs accourait.

"Il avait pourtant dit qu'il ressusciterait,
Murmura l'un des deux hommes, hochant la tête,
Et le Nazaréen était un grand prophète.
Mais nous avons bien vu mettre au tombeau son corps,
Cléophas, et trois jours sont passé depuis lors"
Et l'autre dit, tordant ses deux mains désolées:
"Cependant, cette nuit, les femmes sont allées
Au sépulcre. Il était vide, et, placé devant,
Un ange leur a dit que le Christ est vivant."

Mais le premier reprit;
"C'est vrai. Plusieurs des nôtres,
Ceux qu'il aimait et qu'il appela ses apôtres,
Ont vu le tombeau vide, après le jour levé,
Mais ils cherchaient Jésus et ne l'ont point trouvé."

Et les deux pèlerins maintes fois se redirent
Leur angoisse et leur deuil. Tout à coup ils sentirent
Qu'un autre voyageur m'archait à côté d'eux.
"Tristes passants, de quoi parlez-vous donc tous deux?"
Demanda-t-il.

C'était Jésus, c'était leur Maître;
Mais il ne voulait pas qu'ils puissent reconnaître
Encore le Dieu surgi pour les interroger.
"Etes-vous au pays tellement étranger,
Dit Cléophas que vous ne sachiez pas ces choses?"
Puis, une fois de plus, il répéta les causes
De leur douleur: le Juste après d'abjects affronts,
Cloué sur une croix entre les deux larrons;
Ses vertus, ses discours, ses gestes, ses miracles:
Et qu'il semblait le Christ promis par les oracles;
Qu'il devait, ce jour-même—Il l'avait annoncé,—
Reparaître et qu'hélas! le jour était passé.

Et l'inconnu leur dit:
"O cœurs trop lents à croire."
Le Christ devait souffrir pour entrer dans la gloire."
Puis il leur expliqua que Jésus, ses desseins,
Et ses actes étaient prédits aux Livres Saints,
Et que, depuis la plus antique prophétie,
Tout prouvait que ce Juste était bien le Messie

Dans le bourg, au dernier crépuscule du soir,
Ils entrèrent tous trois et, sur le chemin noir,
Jésus semblait vouloir poursuivre son voyage.
Mais les deux pèlerins émus par son langage,
Sentaient leur cœur brûler d'un feu puissant et doux

"Demeurez, dirent-ils, et soupez avec nous."
Mais quand ils l'eurent vu, bien qu'il ne fut que l'hôte
Choisir, pour le repas, la place la plus haute,
Et, comme il le faisait souvent—quel souvenir !—
Prendre en ses doigts le pain le rompre et le bénir,
Leur esprit fut soudain inondé de lumière,
Tendant vers le Seigneur leurs deux mains en prière,
Sûrs de le reconnaître, heureux éperdument,
Ils l'adoraient...

Jésus disparut brusquement.

Ils étaient pour toujours délivrés de leur doute;
Et vers Jérusalem ayant refait la route
Dans la nuit, ils allaient à travers la cité,
Disant à leurs amis:
"Il est ressuscité !"

Vingt siècles de bontés sont nés de ces mystères.

Je crois en toi, Jésus !...Hélas! d'affreux sectaires
Veulent faire oublier ton nom à nos enfants,
Et pour de bien longs jours, ils semblent triomphants
Qu'importe ? Pleins de haine et d'orgueil imbécile
Quand ils auraient brûlé le dernier évangile,
Quand ils auraient brisé le dernier crucifix,
Et quand aux fils de nos arrières petits-fils,
Ils auraient travaillé l'âme de telle sorte
Qu'on croirait que la foi dans le Christ est bien morte
Et que, dans le sépulcre, au fond du souterrain,
Elle est scellée avec le sceau du Sanhédrin
Comme le fut jadis ton corps, ô divin Maître,
Alors,—oh ! n'est-ce pas ?—il suffirait qu'un prêtre,
Errant, au crépuscule, en de mornes sentiers,
Trouvât sur son chemin deux chrétiens, les derniers
Et rompit avec eux, Jésus, le pain mystique,
Oh ! n'est-ce pas qu'alors, forts de ce viatique,
Comme ceux d'Emmaüs dès le soleil levant,
Ils iraient proclamer que le Christ est vivant ?
N'est-ce pas que, semant la parole féconde,
Ils feraient de nouveau la conquête du monde,
Et que tous revenant au Dieu de vérité
De nouveau s'écriraient :
"Il est ressuscité !"

FRANÇOIS COPPEE.

Messieurs Lavergne, Lamarche et Taschereau

Vendredi dernier, les membres de l'A. C. J. C. avaient le plaisir de recevoir la visite de MM Armand Lavergne, M. P. P., P. E. Lamarche, M. P., et Alleyn Taschereau, avocat, de Québec.

Dans une charmante improvisation, M. Lamarche dit combien il était heureux de se trouver sous le toit du Collège. Bien qu'il n'ait pas étudier à St-Boniface, il se sent ici chez lui, parce qu'il retrouve ici les Révérends Pères Jésuites dont il est l'élève; il retrouve des hommes qui ont reçu comme lui de ces bons Pères cette éducation méthodique et saine qui est la force du citoyen dans la société; il revoit quelques uns de ses professeurs toujours aimés qu'il remercie pour le dévouement dont il a été l'objet. S'il a pu faire quelque bien dans le monde, c'est à ses professeurs qu'en revient le mérite.

Après son cours d'études, l'homme doit mettre en pratique ce qu'il a appris au Collège. Dans sa vie il lui faut de la méthode, de l'esprit de prudence et de la fermeté dans la défense des idées qu'il a puisées au Collège.

M. Lamarche termine en donnant aux élèves quelques conseils appropriés.

Monsieur l'Inspecteur Goulet, appelé à dire quelques mots, remercié au nom des métis, Messieurs Lamarche et Lavergne de la sympathique attention qu'ils leur ont montrée en allant déposer une couronne de fleurs sur la tombe de leur chef disparu Louis Riel.

Dans quelques phrases bien senties, il donna la réplique à ceux qui ont dit que les Métis étaient destinés à disparaitre. S'ils allaient se fondre dans les rangs canadiens francais, dit-il, ils vivraient quand même dans les cœurs de ceux qui ont étudié l'histoire, qui connaissent les luttes que Riel et ses partisans ont livrées pour la défense de nos droits nationaux et religieux, et pour la défense du drapeau britannique dans l'Ouest

Monsieur Armand Lavergne prend alors la parole et dans une suave allocution, sait gagner l'admiration de tout son auditoire.

Sur la tombe où nous sommes allés déposer des fleurs, il y a plus que le souvenir d'un héros, il y a l'épopée d'un peuple qui a lutté et souffert. Ceci évoque dans ma pensée l'image de la minorité actuelle qui, elle aussi, lutte et souffre. Cette minorité a pu être oubliée et sacrifiée par la majorité de la province de Québec, mais il y a là un groupe considérable qui se rappelle les frères de l'Ouest. Madame de Sévigné écrivait à sa fille malade, dont elle partageait les souffrances, "J'ai mal à votre poitrine".

Laissez-moi aussi vous dire: "Quand vous êtes persécutés, quand vous peinez et souffrez, nous avons mal à votre cœur".

Monsieur Alleyn Taschereau termina cette intéressante matinée par quelques conseils très pratiques aux memmres de l'A. C. J. C et aux élèves. Cette séance fut présidée par M J. A. Beaupré président de l'A. C. J. C.

* * *

Dans l'après-midi, un certain groupe de Canadiens-français firent, dans la grande salle du Collège, une réception à MM. Lavergne et Lamarche.

M Lamarche fut le premier orateur. Il dit combien il était enchanté de son voyage dans l'Ouest. Ce voyage est un voyage d'études. Nous avons voulu nous renseigner sur votre situation, et sur ce qui concerne la question scolaire. "Nous n'avons pas été trompés; nous avons cru trouver en M. Roblin l'homme juste que l'on nous avait représenté. Les amendements votés à la dernière législature ne peuvent être considérés comme le règlement final de la question des écoles, mais nul doute qu'ils ont été conçus dans un esprit de bienveillance et de justice. Je souhaite que M. Roblin vive encore longtemps pour continuer l'œuvre qu'il a commencée."

M. Lamarche termine en assurant que la minorité catholique du Manitoba peut compter sur son dévouement.

M. Armand Lavergne, dans un petit bijou de discours, dit que les relations entre la province du Manitoba et la province de Québec, maintenant voisine de la première, ne sont qu'à leur début. La province de Québec vous a oubliés, délaissés pendant quelques années; lorsque, au nom de la justice et du droit, vous lui demandiez secours, elle n'a pas entendu vos voix suppliantes. Sachez cependant que la mentalité de notre province est changée. Quand vous aurez recours à nous, vous trouverez des cœurs pour vous aimer, des volontés et des bras pour travailler avec vous.

On vous l'a dit: notre voyage au Manitoba est un voyage d'études. Nous y avons recueilli des données précieuses et de grandes leçons. Nous, de la province de Québec croyions être des lutteurs.

Mais après avoir connu votre lutte à vous, votre travail de chaque jour, la campagne que vous faites dans le silence, nous sommes forcés de reconnaître que nous ne sommes que les pygmées de la grande cause et que vous en êtes les défenseurs géants. Et vous, mesdames, vous êtes des collaboratrices dans cette grande œuvre. Vous allumez et entretenez le feu de la religion et du patriotisme que des influences extérieures voudraient éteindre dans le cœur de la famille. Vous partagez les travaux, les sacrifices et les angoisses des défenseurs de vos droits. Toujours d'ailleurs la femme a été appelée à partager les sacrifices demandés par les grandes causes. Il semble même que le sacrifice par excellence celui du Calvaire eut été incomplet si les larmes d'une mère ne s'y étaient mêlées au sang d'un rédempteur.

Monsieur Lavergne termine en jetant une note d'espérance dans l'avenir.

A ces visiteurs distingués, nous disons: merci et au revoir.

L'exposition nationale du Canada

ELLE AURA LIEU DU 24 AOUT AU 9 SEPTEMBRE A TORONTO ET SERA OUVERTE PAR SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE CONNAUGHT.

Toronto, 15—L'exposition nationale du Canada qui aura lieu, ici, cette année du 24 août au 9 septembre sera ouverte par S. A. R. le duc de Connaught. Des corps de cadets de toutes les parties de l'Empire seront présents et l'ouverture promet d'être un véritable triomphe.

Le gouvernement fédéral a voté un octroi de $1000,000 pour l'érection des pavillons qui contiendront les exhibits des provinces du Canada. Le terrain et les autres pavillons seront fournis par la ville de Toronto.

L'exposition est organisée par un bureau de direction composé de vingt directeurs, dont huit sont élus par le Conseil de ville de Toronto, huit par les sociétés d'Agriculture du Canada, huit par les manufacturiers du Canada et le dernier par le Ministre de l'Agriculture.

Les gouvernements provinciaux exposeront les produits naturels de leur province respective. Il y aura des exhibits de presque tous les produits manufacturés au Canada. On pourra voir les plus beaux spécimens d'animaux domestiques du Canada.

Une bâtisse spéciale sera attribuée aux arts et à l'éducation. Enfin la direction s'est assuré le concours de 400 musiciens en outre d'une foule d'autres attractions.

On compte sur le plus grand succès pour cette exposition, qui sera visitée par des touristes de toutes les parties de l'Amérique du Nord.

—A vendre un lopin de terre en dehors de la ville. S'adresser à M. Joseph Hebert, St-Boniface

Les fresques de Pompei

Londres, 15—Un télégramme de Naples dit qu'un journaliste qui a visité la rue de l'Abondance, à Pompéi, a eu l'occasion d'examiner quelques-unes des fresques récemment découvertes.

Voici l'appréciation qu'il en fait:

"Dépeindre la magnificence de la plus belle de ces salles est chose presque impossible. Elle aurait transporté d'admiration l'âme de Raphaël."

—On demande une fille "cash girl". S'adresser à M. J. B. Lauzon, 389 Avenue William, Winnipeg.

—On demande à acheter un lot vacant sur la rue Masson. S'adresser immédiatement au MANITOBA.



Soumissions

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumissions pour bâtisses" seront reçues jusqu'à midi, mai le 1er 1912, pour l'érection des bâtisses suivantes sur la moitié nord de la section 11, township 20, rang 17, à l'Ouest du second méridien près de la ville de Punnichy, Saskatchewan, pour l'agence de Touchwood Hills, savoir.

Residence pour l'agent des Sauvages,
Residence pour le commis,
Residence pour le charretier,
Bureau et entrepot combinés,
Ecurie.

On peut examiner les plans et devis aux bureaux de postes à Wadena, Foam Lake, Lestock, Punnichy, Semans, Watrous, Fort Qu'appelle, Indian Head, et au bureau de l'agent à Kutawa; et au bureau des affaires des Sauvages à Ottawa.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p.c du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionant déclinent sur demande de signer leur contrat ou négligent de compléter le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

Le soumissionnaire devra donner le coût pour chaque batisse séparément, concernant l'excavation la maçonnerie, la menuiserie, ferronnerie, plombage, l'appareil de chauffage, couverture, le metal, plâtrage, la peinture et tout autre materiel requis.

Toute ces batisses devront être complétées pour le 1er octobre 1912

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée

Toute insertion non-autorisée de cette annonce dans aucun journal, ne sera pas payée.

J. D. McLEAN

Asst. député et secrétaire du département des Affaires des Sauvages

Ottawa, 21 Mars, 1912.



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION.—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 6 mai 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées pour Homesteads:

Township 29, Rang 8 Ouest du Méridien Principal.

Township 33, Rang 8 Ouest du Méridien Principal.

Township 21, Rang 3 Est du Méridien Principal.

Township 26, Rang 4 Est du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, ce deuxième jour d'avril 1912.

L. Rankin.
Agent.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Guilbault & Cie., entrepreneurs, faisant affaires dans la Cité de St. Boniface, Province de Manitoba ont vendu leurs affaires à la Guilbault Company Limited et que tous les comptes qui peuvent être dûs par Guilbault & Cie., devront être présentés à la Compagnie soussignée, et que tous les comptes dûs à Guilbault & Cie ont été transférés à la Compagnie soussignée à laquelle ils sont maintenant payables.

Daté à St. Boniface, ce deux avril 1912.

(Signé)
THE GUILBAULT COMPANY LIMITED



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 18 mai 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la dispositions du public qui pourra faire ses entrées comme Homesteads;

Township 27, Rang 2, a l'Est de 1er Méridien.

Daté a Winnipeg, ce quinzième jour d'avril 1912.

L. RANKIN,
Agent.

Soumissions.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe: "Soumissions pour bâtisses d'école, Réserve de Little Pines," seront reçues jusqu'à midi, mai le 6, 1912 pour l'érection d'une résidence pour l'instituteur et d'une maison d'école sur la réserve de Little Pines, Saskatchewan.

On peut examiner les plans et devis au Bureau de l'Agence des Sauvages, Battleford, Sask; à l'Agence des Sauvages à Duck Lake; au bureau de M. W. J. Chisholm, Inspecteur des Agences des Sauvages, à Prince Albert, et au Bureau des Affaires des Sauvages à Winnipeg. Les soumissions devront être pour les deux bâtisses complètes. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant déclinent sur demande de signer leur contrat ou négligent de compléter le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée. Toute insertion non-autorisée de cette annonce, dans aucun journal, ne sera pas payée.

(SIGNÉ)
J. D. MCLEAN

Asst député et secrétaire au Département des Affaires des Sauvages.

Ottawa.

Mars le 29, 1912.



L'acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terres ou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township dix-huit, rang un à l'est du Méridien Principal et dans le Township huit, rang douze à l'ouest du Méridien Principal, telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage originel des dits townships ont disparu et demandant un nouvel arpentage. Toute personne qui prétendrait connaître la position de un ou plusieurs des jalons d'arpentage des terres qui doivent être ré-arpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalons est priée par les présentes d'en donner avis, par lettre enrégistrée adressée au ministre de l'Intérieur le ou avant le 21 mai 1912.

(SIGNÉ)
E. DEVILLE

Arpenteur général des Terres du Dominion.

Ottawa, Ont.

Mars le 26, 1912.

Soumissions

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et adressées au soussigné, seront reçues par le dit soussigné jusqu'à mardi le 23 avril pour la construction de chemin (grading) aux endroits suivants:

Du côté est de la rivière, quatre milles plus ou moins sur le chemin de Ste-Marie dans le quartier No 1; quatre milles plus ou moins sur le chemin Ste-Marie, dans le quartier No. 2; du côté ouest de la rivière, trois milles, plus ou moins, sur le chemin Pembina, dans le quartier No. 3; et trois milles plus ou moins, sur le chemin Pembina, dans le quartier No. 4.

De plus amples renseignements sur la location des travaux peuvent être obtenus de M. D. R. Baribeau, ingénieur de la municipalité, 607 Builders Exchange Building, Avenue du Portage, Winnipeg.

La plus basse ou aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Toute soumission devra être adressée au soussigné qui ouvrira les dites soumissions à la salle municipale de St Adolphe le 24 du courant

(Signé)
G. T. LANDRY,

Secrétaire-Trésorier de la municipalité Ritchot.

St-Norbert, Man.

Daté à St-Norbert, ce 2 avril, 1912.

Avis Public

Les terrains suivants, s'ils sont propres à la culture, seront mis en homestead au Bureau des Terres du Dominion, à Dauphin, et aux sous-agences de Swan River et de Winnipegosis, le ou après le 29 avril 1912.

Township 37 rang 20, à l'ouest du Principal Méridien.

La Moitié est de Section 1; toutes les sections 4, 5, 6, 7; quart sud-ouest de la section 9; la moitié ouest de 15; le nord-est 16; toutes les sections 18, 19; la moitié sud et le quart nord-ouest de 20; toute la section 21; la moitié ouest de 22; le quart sud-ouest du 27; toutes les sections 28, 30, 31, 32 et 33; le quart nord-ouest de 34; le nord-ouest de 35.

Township 38, rang 20 ouest du Méridien Principal.

La moitié nord de la Section 1; toute la section 2; le quart nord-est et le quart sud-ouest de la section 3; toutes les sections 4, 5, 6, 7; le quart sud-ouest de 9; la moitié est de 10; toute la section 12; la moitié sud et le quart nord-ouest du 13; la moitié est et le quart nord ouest de 14; la moitié est et le quart nord-ouest de 16; le quart nord-est et le quart sud ouest du 17; toute la section 18; le quart sud est de 20; la moitié sud et le quart nord-est de 21; le quart sud ouest de 22; toute la section 23; la moitié ouest de 24; la moitie sud de 26 et le quart sud est de 28; le quart sud-ouest du 30.

Township 56, rang 26, à l'ouest du Méridien Principal.

S. E. 2; N. E. 3; N. W. 12; S. W. 13; la moitié nord et fractionelle, N. E. 19; toutes les sections 20, 21, 22, 23; la moitié nord et le quart S. W 24; toutes les sections 25 N. E. 26; toutes les sections 27, 28, 30; la moitié est fractionelle 31; toutes les sections 32, 33, 34, 35, 36.

L. K. HERCHMER,
Agent des Terres du Dominion.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Les Elections Provinciales de Saskatchewan

L'HON. J. A. CALDER EST ALLÉ RENCONTRER LE PREMIER-MINISTRE SCOTT A NEW-YORK

Nous lisons dans le dernier numéro du *Courrier de l'Ouest*, d'Edmonton:

Winnipeg, 9 — Les élections provinciales de Saskatchewan auront lieu dès après les semailles, probablement en mai ou au début de juin. L'hon. J. A. Calder est actuellement à New-York, où il est allé conférer avec l'hon. M. Scott qui vient de faire un séjour de plusieurs mois aux Iles Bahamas et dont la santé est complètement restaurée.

A la fin de la semaine tous les candidats du gouvernement seront nommés. L'un des articles du programme ministériel sera la Réciprocité.

L'hon. Robert Rogers sera chargé de l'organisation des forces conservatrices en vue des élections providciales.

Le Congres de Quebec

La propagande en faveur du congrès de Québec continue. Dimanche dernier, le P. Théophile Hudon parlait à Saint-Jean-Baptiste. Voici la liste encore incomplète de ceux qui ont donné leur adhésion: Membre bienfaiteur: M. Joseph Baril; membres titulaires: Rév. J. C. Saint-Amant; rév. Louis Bazin; Maxime Guenette; J. B. Plamondon; Napoléon Comeau; Télesphore Fillion; Alphonse Fortin; Emile Loiselle; Théophile Marcil; George Saint-Amant; Napoléon Déry; Flavien Chaput; Octave Baril; Joseph Plouffe; Pierre Pelletier; membres adhérents; Félix Grégoire; Louis Marcil; Hormisdas Baril; Omer Matte; J. B. Renaud; J. Plamondon; Pierre Lafontaine.

Une caisse rurale, système Desjardins, a été fondée dans la paroisse et fonctionne depuis un an à la satisfaction générale; de jour en jour le nombre de ses membres augmente. Voilà une initiative à imiter; si elle se généralise, dans vingt ou trente ans, les Canadiens français du Manitoba auront une position financière enviable. On a adjoint une caisse scolaire; déjà en moins d'un an les enfants ont économisé la jolie somme de $193.00. C'est un résultat qui promet.

"Billets du Soir"

Notre confrère, M. Nap. Tellier, du "*Devoir*" publiera sous peu un petit volume qui ne manquera pas de susciter beaucoup d'intérêt. Tous voudront relire les piquants "Billets du soir" qui, dans le "*Devoir*", à côté des articles de rédaction apportaient aux lecteurs la note gaie, mordante, satirique et ne manquaient jamais de dérider les fronts. Ce petit livre se vendra 25 cents, (27 cents par la poste) et l'auteur paraphera de sa meilleure plume l'exemplaire de ceux qui voudront donner immédiatement leur commande afin de lui permettre de fixer son tirage. On s'adresse à l'auteur, au "*Devoir*" de Montréal."

Chronique de la Province

LA LIGUE DIOCÉSAINE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

Le 8 avril, au cours d'une soirée organisée par le cercle catholique de Bruxelles, M. L. Hacault, secrétaire, commissaire d'école, a fait une conférence sur la *Question Scolaire et la Maçonnerie*. Il a insisté sur la nécessité d'organiser les laïcs catholiques partout, afin de combattre l'antichristianisme scolaire, organisé, et de lutter pour reconquérir intégralement nos droits scolaires.

Le comité paroissial ayant désigné M. L. Hacault comme délégué de la paroisse près la fédération diocésaine constituée à Winnipeg, le 18 mars dernier, le choix a été confirmé par le vote unanime de l'assemblée.

La soirée dramatique et musicale a obtenu un vif succès. On y remarquait la présence outre le vaillant curé le R. M. Heynen les RR. curés, Rousseau (Mariapolis), Bellavance (Dunrea), Mayeur (Deloraine), Deutscheler et Boniface (St-Alphonse).

Chez Nous et Autour de Nous

—On va commencer sans retard les travaux des *stockyards* de Saint-Boniface.

—On demande un garçon pour apprendre l'imprimerie s'adresser au MANITOBA.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Delorme 561 Rue Furby Winnipeg.

—On demande quelques lots à St-Boniface, bâtis ou vacants. S'adresser à nos bureaux.

—On demande une servante S'adresser à Madame J. A. Marion, No. 35, rue Dumoulin, St-Boniface.

—On demande une jeune fille de cuisine. S'adresser à Madame C Dégagné, hotel St-George, St-Boniface.

—A Vendre—Une grande maison double $5000. 1-5 comptant. Termes faciles. S'adresser au bureau du journal.

—Maison à louer, No. 150 rue Notre-Dame, Saint-Boniface. S'adresser à Guilbault & Cie. Téléphone Main 604.

—L'annonce de la librairie Keroack, à la 3e page, est d'une grande importance pour tous les membres du clergé.

—MM Geavert et Deniset, agents d'immeubles, ont fait l'acquisition d'un magnifique automobile, aux fins de leur commerce.

—Le Chœur de chant des dames est à préparer plusieurs morceaux de chant pour le mois de mai, sous la direction du professeur Salé.

—M. Arthur Bleau de l'Archevêché, est parti la semaine dernière pour Montréal où il était demandé auprès de son père dangereusement malade.

—Depuis lundi, 15 avril, les marchands d'épiceries et de nouveautés, ainsi que les bouchers; ferment leurs magasins à 6 30 h. p. m., excepté le samedi à 11 h. p. m.

—Un employé, convaincu d'avoir volé $400 à la maison Eaton, a été condamné vendredi à un an de prison, par le magistrat Macdonald. La Compagnie Eaton avait, au préalable, prié la cour d'être indulgente pour le voleur.

—Les Artisans Canadiens-français formeront bientôt une succursale dans notre cité. Ceux qui veulent se joindre aux membres fondateurs peuvent se procurer des demandes chez M. J. B. Leclerc, No. 15, Avenue Provencher.

—MM. Stockhammer et J B Joyal, agents d'immeubles, viennent d'ouvrir un bureau au No 555 Avenue Taché, où vous pouvez obtenir tous renseignements concernant la vente et l'achat de terrains dans Winnipeg, St-Boniface, Transcona, etc.

"Mon petit garçon avait un gros rhume. On me conseilla le Remède de Chamberlain pour la toux; et avant d'avoir épuisé une petite bouteille mon petit garçon se portait aussi bien que jamais." écrit madame H. Silks, 29 Dowling Street, Sydney. Australia. Ce remède est en vente chez R. A. Mc Ruer.

—Cette semaine, au Théâtre Walker, comédie, "Miss Nobody from Starland". Lundi et mardi de la semaine prochaine, l'opéra "Pinafore", avec grande orchestre sous la direction de M. H Bourgeault, et pour la fin de la semaine, la comédie française et allemande "Alma Where do you live". A l'affiche, la comédie "Excuse me" et "Madame X.".

Les mineurs d'Angleterre retournent au travail

L'industrie du charbon est en pleine opération. On est parvenu à satisfaire les hommes qui travaillent aux abords des mines dans le Durham et le Derbyshire. Chaque jour les mineurs retournent au travail en plus grand nombre.

Les comités de districts s'organisent rapidement et fixeront sous peu l'échelle des salaires.

L'exploitation du charbon a diminué de dix millions dans le mois de mars.